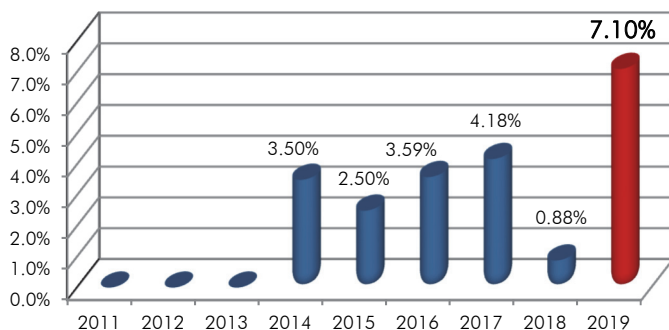


POLITIQUE DE DIVIDENDE

Lorsque la clôture d'un exercice présente un solde positif, sa répartition totale est proposée aux associés. Celui-ci est composé, comme relevé précédemment, d'une part des dividendes encaissés, déduction faite des frais de fonctionnement ainsi que de la quote-part distribuable des gains provenant de la gestion des risques des participations.



L'exercice 2019 a pu, grâce à des bonnes performances sur les marchés financiers et à la politique de réserve latente, enregistrer une belle performance, de même que de distribuer un dividende record comparé à l'historique des valeurs acquises.

C'est un dividende de 7,10% au titre de l'exercice 2019 sur lequel l'Assemblée générale des associés s'est déterminée.